

ARRIVÉ le  
- 1 OCT. 2013  
Sous-Préfecture de VOUZIERES 2013/42

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERES <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	Paraphe : <i>FS</i>
<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU</b> <i>Délibération n° DB2013/34</i>	

Nombres de membres

En exercice : 24 Présents : 14 Votants : 16 <b>POUR : 16 (100%)</b> <b>CONTRE : 00</b> <b>ABSTENTION : 00</b>	Le vingt-trois septembre deux mille treize, à 18h00, le Bureau, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET. <u>Date de la convocation</u> : 16/09/2013 Mme CAMBIER JONVAL est élue secrétaire de séance.
--	--

**Ayant pouvoir de vote:** *Mesdames* Françoise BUSQUET ; Nathalie CAMBIER-JONVAL ; Béatrice FABRITIUS ; *Messieurs* Claude ANCELME ; Jacques BOUILLON ; Michel COLIN ; Frédéric COURVOISIER-CLEMENT ; Philippe ETIENNE ; Dominique GUERIN ; Jean Pierre GUERIN ; Frédéric MATHIAS ; Francis SIGNORET ; Gérard SOUDANT ; Gildas THIEBAULT.

**Représentés :** Mme Françoise CAPPELLE donne pouvoir à M. Claude ANCELME ; Mme Pascale MELIN donne pouvoir à M. Philippe ETIENNE.

**OBJET : ATTRIBUTION DE MARCHES POUR LA RENOVATION DE LA SCENOGRAPHIE DU PARC ARGONNE DECOUVERTE**

Vu la délibération n°DC2012/02 du Conseil de Communauté du 23 février 2012 confiant délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant les marchés publics compris entre 90 000 € HT et 200 000 € HT ;

Vu la délibération n°DC2013/38 du Conseil de Communauté du 27 mai 2013 validant l'avant-projet définitif de la scénographie proposée par le cabinet Harmatan et chargeant le Président de mener la procédure de consultation ;

Considérant l'avis remis par la Commission d'Appel d'Offres en date des 2 et 16 septembre 2013 ;

Après en avoir délibéré, le Bureau ATTRIBUE les marchés suivants :

Lot	Entreprise retenue	Montant offre de base	Options	Montant	TOTAL/lot
4 – Audiovisuel matériel	IEC	95 812,58 €			
5 – Audiovisuel production	MOVING STARS	112 939.00 €	Sous titrage 3D	6 783.00 € 54 466.00 €	174 188.00 €

.../...

- PREND ACTE que le lot 2 « Signalétique Graphisme » correspondant à ce marché de travaux sera attribué, par délégation confiée au Président, à l'entreprise MARKEDIA pour un montant de 43 847 €
- PREND ACTE que le lot 6 « Plomberie Ventilation » correspondant à ce marché de travaux sera attribué, par délégation confiée au Président, à l'entreprise THIRION pour un montant de 36 314,92 €
- PREND ACTE que le lot 7 « Peinture salle audiovisuel » correspondant à ce marché de travaux sera attribué, par délégation confiée au Président, à APE pour son offre variante de l'option 2, pour un montant de 6 536,75 €
- PREND ACTE que le lot 3 « Electricité – Eclairage » qui a fait l'objet d'une nouvelle consultation est en cours d'analyse pour attribution du marché par un prochain bureau
- PREND ACTE que l'ensemble de ces informations sera communiquée au Conseil de Communauté qui aura également à délibérer sur l'attribution du lot 01 « Décor – Terrarium – Menuiserie »
- CHARGE le Président à signer tous les actes à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Francis SIGNORET

